

013/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mme LALIGANT, MM.
TRANCHEPAIN, MICHEZ, Adjoints au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, MM. DAVID, JULIEN,
BORDRON, Mme. DE CASTRO MOREIRA, M. FOLLET, Mmes DARTYGE, SENTUNE, M.
MARAIS, Mme DUBOURG, M. DE PINHO, Mmes VAN DUFFEL, LAVOISEY, MÉRABET,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme UNDERWOOD, Adjointe au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, Mme CHEVALLIER, M. TALBOT, Conseillers Municipaux,

AVAIT DELEGATION : Mme SENTUNE (pour Mme UNDERWOOD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JULIEN, Conseiller Municipal,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (1 pouvoir)

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET
LE BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES »

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET LE BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES »

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2025

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2025, exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 575 381,00	12 330 911,34	21 906 292,34
	Recettes réalisées (1)	B	6 430 885,08	12 587 777,75	19 018 662,83
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 782 549,63	14 045 420,00	21 827 969,63
	Dépenses réalisées (1)	E	6 346 991,91	11 662 594,08	18 009 585,99
	Restes à réaliser	F	660,00	0,00	660,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	83 893,17	925 183,67	1 009 076,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 708 938,20	1 714 508,66	-78 322,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 708 938,20	2 639 692,33	930 754,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-660,00	0,00	-660,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 709 598,20	2 639 692,33	930 094,13 ✓

Réalisations 2025

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement	B	12 587 777,75
Dépenses de fonctionnement	E	11 662 594,08
Résultat de l'exercice	B-E	925 183,67
Excédent reporté	H	1 714 508,66
Résultat excédentaire de fonctionnement		2 639 692,33

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Recettes d'investissement	B	6 430 885,08
Dépenses d'investissement	E	6 346 991,91
Excédent reporté	H	-1 792 831,37
Résultat de l'exercice	(B-E)+H	- 1 708 938,20
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2024		- 660
Résultat déficitaire d'investissement		- 1 709 598,20

Résultat global		930 094,13
------------------------	--	-------------------

I. L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENT	TOTAUX
011	Charges à caractère général	2 858 635,00	2 643 182,61	77 883,30	2 721 065,91
012	Charges de Personnel	6 202 697,00	5 988 025,74	240,00	5 988 265,74
014	Atténuations de produits	16 000,00	15 276,00		15 276,00
65	Autres charges de gestion courante	1 530 673,00	1 478 708,44	660,00	1 479 368,44
Total des dépenses de gestion courante		10 608 005,00	10 125 192,79	78 783,30	10 203 976,09
66	Charges financières	249 018,17	253 121,28		253 121,28
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	686,45		686,45
68	Provisions	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 860 023,77	10 379 000,52	78 783,30	10 457 783,82
023	Virement à la section d'investissement	1 980 396,23			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	1 204 810,26		1 204 810,26
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 180 396,23	1 204 810,26		1 204 810,26
TOTAL		14 045 420,00	11 583 810,78	78 783,30	11 662 594,08

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	50 000,00	40 657,42		40 657,42
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	422 942,34	422 471,10		422 471,10
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 188 779,00	5 186 563,56		5 186 563,56
731	Fiscalité locale	4 253 333,00	4 386 359,95		4 386 359,95
74	Dotations et participations	2 180 112,00	2 246 573,67		2 246 573,67
75	Autres produits de gestion courante	112 003,00	199 333,18		199 333,18
Total des recettes de gestion courante		12 207 169,34	12 481 958,88		12 481 958,88
76	Produits financiers	22 242,00	22 572,67		22 572,67
77	Produits exceptionnels	0,00	1 746,20		1 746,20
78	Reprise sur provision	80 000,00	80 000,00		80 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 309 411,34	12 586 277,75		12 586 277,75
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	21 500,00	1 500,00		1 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		21 500,00	1 500,00		1 500,00
TOTAL		12 330 911,34	12 587 777,75		12 587 777,75
R002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 714 508,66			
TOTAL		14 045 420,00	12 587 777,75		12 587 777,75

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 96% par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 78 783,30 € (109 603,73 € en 2024, 170 810,39 € en 2023, 85 151 € en 2022).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 102% par rapport aux prévisions.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 3 639 692,33 €.

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 395,77	10	Dotations, fonds divers	2 649 514,05
204	Subventions d'équipement	112 709,44	13	Subventions d'investissement	852 805,03
21	Immobilisations corporelles	1 801 796,71	16	Emprunts et cautions	-----
23	Immobilisations en cours	1 685 916,86	23	REMB. Avance	200 000,00
27	Participations et créances		27	Immobilisations financières	40 577,00
10	Dotations, fonds divers				
13	Subventions d'investissement	11 500,00			
16	Emprunts et cautions	1 229 994,39			
040	Op. d'ordre entre sections	1 500,00	040	Op. d'ordre entre sections	1 204 810,26
041	Opérations patrimoniales	1 483 178,74	041	Opérations patrimoniales	1 483 178,74
001	Déficit reporté 2024	1 792 831,37			
	TOTAL	8 139 823,28		TOTAL	6 430 885,08

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 660 €.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit en investissement de 1 708 938,20 €. Le solde des restes à réaliser est de - 660 €.

Le déficit total de la section d'investissement est donc de 1 709 598,20 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES » - Exercice 2025

Pour rappel, la commune a conclu une promesse de vente avec la société Nexity Conseil en 2019, dans le cadre de la vente de terrains, d'une superficie totale de 7,34 hectares afin d'aménager la partie ouest de la ZAC et y implanter 125 logements.

Dans ce cadre, la commune a procédé à la 1^{ère} vente, en 2020, pour un montant hors taxes de 956 000 €.

L'exercice 2025 n'a enregistré aucune dépense ni recette. Les seules écritures constatées dans le budget concernent les résultats des exercices précédents reportés.

Pour rappel, l'avance consentie par le budget principal en 2018 a été entièrement remboursée, soit 1 250 000,00 €.

Enfin, à ce jour, les 98 374 m² restant, sont valorisés à la somme de 1 415 000 €.

La réalisation 2025 se définit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		002 – Report résultat N-I	
			590 237,94 €
<u>TOTAL</u>	0,00 €	<u>TOTAL</u>	590 237,94 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
001 – Report résultat investissement N-I			
	837 471,11 €		
<u>TOTAL</u>	837 471,11 €	<u>TOTAL</u>	0,00 €

Les résultats de l'exercice 2025 s'élèvent donc à 590 237,44 € en fonctionnement et à - 837 471,11 € en investissement.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver le Compte financier Unique du Budget Annexe « ZAC des Hautes-Navales » de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2025,
- Vu la Commission Finances en date du 28 janvier 2026 et la Commission Générale du 03 février 2026,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2025, il y a lieu d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes Noales »,
- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre : 0
-Abstention : 3
-Pour : 21 (dont 1 pouvoir)

- d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes Noales »,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Gérard SOUCASSE,
Président de Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20260210-013-2026-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 31/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

